



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
À L'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE
PLÉNIPOTENTIAIRE DU LIBERIA,
S.E.M. CHARLES SOMMARUGA***

Mercredi 28 février 1951

Monsieur le Ministre,

La présentation solennelle des Lettres de créance par lesquelles Son Excellence le Président de la République de Libéria, après le départ de votre digne prédécesseur, vous désigne au poste d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège, a fourni à Votre Excellence l'occasion d'exprimer des convictions qui ne peuvent que réclamer toute Notre attention et mériter Notre cordiale approbation.

Votre allusion au fait que la libre et souveraine République du Liberia entend prendre sa place parmi les nations chrétiennes met en évidence la conviction de Votre Excellence que la croyance sincère en Dieu, la profession de la vérité chrétienne et la fidélité aux principes fondamentaux de la foi catholique sont indissolublement liées à la sincère et constante revendication des plus hautes et authentiques vertus de la nature humaine.

Au début de votre noble mission, Votre Excellence met parfaitement en relief une vérité fondamentale, qui est souvent oubliée et plus souvent peut-être délibérément ensevelie dans le silence, spécialement de nos jours où les limites séparant la vérité de l'erreur ne sont que trop fréquemment obscurcies et brouillées, au préjudice, en conséquence, de la communauté autant que des individus.

La véritable religion et une civilisation accomplie ne sont pas rivales. Elles sont sœurs.

Elles n'ont rien à craindre l'une de l'autre, mais tout à gagner. Que chacune demeure fidèle à ses propres lois, tout en respectant les nécessités vitales et les diverses manifestations extérieures de l'autre, et l'harmonie de ces deux forces qui en résultera, donnera plus de force à chaque peuple

engagé dans l'accomplissement des tâches fixées, avec les plus efficaces stimulants pour une véritable prospérité et un solide progrès.

Pour diverses raisons, familières à quiconque connaît l'histoire du Libéria, le nombre des catholiques y est encore relativement faible. Le fait n'en est donc que plus flatteur, qu'ils aient pu – grâce en grande partie à leur action dans le domaine de l'éducation et de la charité, – gagner la confiance et l'estime de leurs compatriotes de différentes croyances, ainsi que la bienveillance des autorités civiles.

Aussi nourrissons-Nous la chère espérance – en comptant surtout sur l'esprit éclairé et sur la loyauté du Président de la République, – que les membres et les organisations de la fraction catholique du peuple du Liberia puissent continuer à se voir garantie la liberté de mouvement et d'action qui leur est accordée.

Nos chers fils et filles catholiques sauront sûrement apprécier et utiliser la liberté qui leur est reconnue avec dignité et vigilance à l'égard de leurs responsabilités.

Ils se sentiront eux-mêmes honorés de préparer, à l'avantage de leur pays natal, qui Nous est si cher à Nous aussi, la pleine mesure de ce bien-être et de ce progrès social et culturel, nés d'un sain accord entre la conscience religieuse et les idéaux nationaux d'un peuple qui, comme celui que vous représentez, a derrière lui un passé qui est encore jeune et devant lui un avenir si illimité.

Avec ces sentiments, Nous vous prions, M. le Ministre, de transmettre à Son Excellence le Président, aux membres du gouvernement et à tout le cher peuple du Liberia, Nos salutations et Nos meilleurs vœux pour leur heureux et paisible progrès, en même temps que Nous invoquons pour eux tous, et en particulier pour Votre Excellence, les faveurs les plus abondantes du ciel.

* *Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XII,*
Douzième année de Pontificat, 2 mars 1950 - 1er mars 1951, pp. 463-465
Typographie Polyglotte Vaticane

AAS 43 (1951), p.169-170.